

# ÉCO du TRI

N°41

SEPTEMBRE 2020



## EDITO

“ Chers usagers,

Depuis quelques années déjà, votre Syndicat a pris le tournant des enjeux sociétaux et environnementaux de ses activités.

Ainsi, des travaux de modernisation du centre de transfert de Choussy ont démarré en juin. Cet investissement permettra une plus grande maîtrise des flux de déchets, sans impact sur votre TEOM.

Nous améliorons également l'accueil en déchèteries, permettant notamment d'optimiser la cohabitation entre les professionnels et particuliers.

Enfin, je vous rappelle la vigilance nécessaire dans la gestion de nos déchets : application des mesures barrières lors des déplacements et bien veiller à la fermeture des sacs et bacs à ordures ménagères.

Merci à tous pour votre contribution. ”

**Eric Martellière**  
Président du SMIEEOM



Trier ses déchets : un geste du quotidien

Bio-déchets : adoptons des gestes éco-responsables

Que faire de nos autres déchets ?

Création d'un centre gravitaire à Choussy

Déchèteries : fonctionnement et horaires



**CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !**

# TRIER SES DÉCHETS : UN GESTE DU QUOTIDIEN



**J'apporte les emballages**  
(vidés et raclés, avec les bouchons)  
**aux colonnes de tri jaunes**



➔ Bouteilles et  
flacons plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Emballages cartonnés



**J'apporte le verre**  
**et les bocaux aux**  
**colonnes de tri vertes**



Sans les **bouchons**  
ni les **couvercles**



**J'apporte le papier aux**  
**colonnes de tri bleues**



➔ Et les journaux, magazines,  
publicités, enveloppes brunes  
et blanches



**Les autres déchets ménagers sont**  
**à jeter en déchèterie ou dans le bac**  
**des Ordures Ménagères.**



- Les végétaux
- Les ferrailles
- Les appareils électroménagers (DEEE)
- Les gros cartons, gravats, mobilier, déchets chimiques, etc.



- Les restes de repas
- Les plastiques non recyclables (pot, gobelets ou barquettes plastiques, etc.)
- La vaisselle cassée
- Et tous les autres déchets non recyclables.

Nous pouvons continuer à améliorer la qualité de notre tri **en ne jetant dans les colonnes de tri que ce qui est indiqué dessus, et rien d'autre.**

⚠ **En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :**

- Informez-vous sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)
- Appelez au **02 54 75 76 66**
- Renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Des sacs de pré-tri et des étiquettes stop-pub sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !!



## BIODÉCHETS :

## ADOPTONS DES GESTES ÉCO-RESPONSABLES

**Petit rappel :**

**Le SMIEEOM vous aide à financer votre composteur et met à votre disposition un guide pour bien composter.**

Remplissez le formulaire de remboursement téléchargeable depuis notre site [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr) ou sur simple demande au 02 54 75 76 66.



**Sans composteur, que faire de ses bio-déchets ?**

- ➔ Déposez dans un compost collectif ou celui d'un voisin, avec son accord !
- ➔ Donnez-les en nourriture à vos animaux domestiques
- ➔ Adoptez des poules !
- ➔ Jetez-les dans le bac gris des ordures ménagères

# QUE FAIRE DE NOS AUTRES DÉCHETS ?

En déchèterie, la benne rouge Eco-mobilier sert à la **collecte des meubles démontés ou des parties de meubles**, quels que soit le matériau ou leur état : meubles mono ou multi-matériaux en bois, mousses, plastiques, ferraille, verre, pierre, céramique...

Les déposer en déchèterie, c'est leur offrir une seconde vie pour qu'ils soient recyclés **en nouvelles matières premières ou valorisés sous forme d'énergie**.

Les éléments de décoration et de récréation, les tapis, poussettes, sièges auto, sanitaires, parquets, portes, fenêtres, etc. sont à déposer dans **la benne tout-venant, ils seront détruits**.



Pour aller plus loin : [eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)



PARTICIPEZ AU RECYCLAGE  
DES MEUBLES. PLUS D'INFOS :  
**écomobilier**

## 3 BONNES RAISONS DE RECYCLER VOS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



- 1 Protéger l'environnement : un appareil électrique contient des substances polluantes, il est important de le rapporter dans un point de collecte garanti pour qu'il soit dépollué à 100 %.
- 2 Économiser nos ressources naturelles : recycler un appareil, c'est permettre de réutiliser les matières premières récupérées et nécessaires à la fabrication d'un équipement neuf.
- 3 Favoriser la prévention et l'emploi en France : les gestes d'apport dans les points de collecte sont source d'activité pour 7 000 personnes employées par la filière agréée. Près de 2 250 contrats en insertion dans l'économie sociale et solidaire ont été créés.

**ecosystem**



## PENSEZ À BIEN RECYCLER VOS TEXTILES LINGE ET CHAUSSURES !

Tous les textiles et chaussures, même usés ou déchirés ont de l'avenir : **TRIONS-LES !**

Trouvez les points d'apport où déposer vos textiles, linge et chaussures sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr).



→ Ce repère est présent sur **tous les points d'apport participants**.





Pose de la 1<sup>re</sup> pierre le 10 juillet, en présence de Jean-Marie Janssens, sénateur, Jean-Luc Brault, Président de la Communauté de communes Val de Cher-Controis, et des élus du Smieeom

# CRÉATION D'UN CENTRE GRAVITAIRE DE TRANSFERT À CHOUSSY

L'actuel quai de transfert, par lequel transitent nos Ordures Ménagères résiduelles (OMr) avant d'être détruites par incinération, est vieillissant. Le SMIEEOM Val de Cher a donc décidé de démolir et démanteler le quai existant pour construire un nouveau centre de transfert évolutif et plus adapté aux besoins du territoire, et permettant également de réceptionner la collecte des déchets recyclables avant leur traitement en centre de tri. Ce nouvel outil est créé sur une parcelle voisine du centre de transfert actuel, dont le SMIEEOM Val de Cher est propriétaire.

→ Début des travaux : juin 2020

→ Fin des travaux : mars 2021

→ Coût total de l'opération : 2 700 000 € TTC, financé par une subvention de la Communauté de communes Val de Cher - Controis de 400 000 € et un emprunt de 2 300 000 €.



## DÉCHÈTERIES

### FONCTIONNEMENT

- ➔ Passage d'entrée **contrôlé et régulé**.
- ➔ **Justificatif de domicile** demandé aux particuliers.
- ➔ Déchargement limité à **4 véhicules en même temps**, le gardien ne peut pas aider au déchargement.
- ➔ Maximum de **2 personnes par véhicule**, aucun enfant.
- ➔ Dépôts de pneus **interdits**.
- ➔ Carte de professionnels SMIEEOM demandée **aux entreprises et collectivités**.

### RAPPEL

L'accès aux déchèteries **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m<sup>3</sup> par jour et par benne de déchet et 2m<sup>3</sup> par jour pour les déchets verts..

**Il est payant pour les professionnels qui doivent se munir d'une carte d'accès Smieeom Professionnels.**



## MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy - Contres - Noyers sur Cher - Montrichard Val de Cher)

### NOUVEAUX HORAIRES D'HIVER : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi	8h - 12h	fermée
Mardi	fermée	fermée
Mercredi	8h - 12h	fermée
Jeudi	8h - 12h	fermée
Vendredi	8h - 12h	fermée
Samedi	8h - 16h en continu	
Dimanche & jours fériés	fermée	fermée

### RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)



### SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41 110 SEIGY  
Tél. : 02 54 75 76 66  
[smieeom.val2c@orange.fr](mailto:smieeom.val2c@orange.fr)

